

# BARÈME DES HONORAIRES

Au 1<sup>er</sup> mai 2017

## TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Pour la part comprise entre	0 à 50 000€	4 000€ TTC
Pour la part comprise entre	50 000 à 100 000€	6 000€ TTC
Pour la part comprise entre	100 000 à 160 000€	8 000€ TTC
Pour la part comprise entre	160 000 à 500 000€	5% TTC
Au-delà de	500 000€	4% TTC